



Banque Royale du Canada
Mandat du président et chef de la direction

Objectif principal

- Le président et chef de la direction est responsable de la direction générale et de la gestion efficace de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (RBC). À ce titre, il définit l'orientation stratégique et favorise le rendement global dans l'intérêt principal des actionnaires, des clients, des employés et des partenaires. Le titulaire du poste répond aux actionnaires, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, de sa gestion visant à assurer des rendements économiques convenables et à mettre sur pied une organisation capable de créer une valeur ajoutée durable.

Principales responsabilités

- Concevoir, aux fins de l'approbation par le Conseil, une vision et des plans stratégiques afin d'assurer la croissance rentable et la réussite de RBC, ainsi que de solides plans en matière de capital et d'exploitation en vue d'atteindre les objectifs convenus avec le Conseil.
- Incarner les valeurs de RBC, établir le « bon exemple aux échelons supérieurs », favoriser une culture axée sur l'intégrité dans l'ensemble de RBC et respecter les normes d'éthique les plus élevées.
- Assumer la responsabilité du profil de risque global du Groupe ; s'assurer que le profil de risque de l'entreprise est géré conformément à l'appétit de risque établi et qu'une répartition du risque appropriée est en place ; favoriser une culture de conduite éthique des affaires et de gestion prudente du risque.
- Veiller à la mise en place d'activités de perfectionnement des cadres et de plans de relève pour assurer la pérennité du leadership requis par RBC pour l'avenir.
- Concevoir une philosophie opérationnelle axée sur le rendement et créer un milieu où l'engagement des employés est optimal.
- Former et motiver les membres du Groupe de la direction ; déléguer les pouvoirs et les responsabilités à l'égard de tâches individuelles et d'initiatives stratégiques ; s'occuper de la gestion globale pour assurer l'efficacité de l'équipe de direction.
- Favoriser un climat propice à l'orientation client et à la collaboration ; élaborer et entretenir des relations avec les principaux clients. Donner le ton à une expansion efficace des affaires en mettant à profit l'aptitude du Groupe à offrir le meilleur de RBC aux clients.
- Faire la promotion de RBC à l'interne et à l'externe ; renforcer la marque et le profil public positif de RBC. Agir à titre de porte-parole en chef de RBC en communiquant efficacement avec les intervenants du monde de la finance et des placements, les clients, les actionnaires, les différents paliers de gouvernement, les organismes de réglementation et les autres partenaires publics clés.
- Prendre les décisions finales conformément à la délégation des pouvoirs au sein du Conseil et s'assurer que toutes les opérations sont exécutées en conformité avec les lois, les règlements et le Code de déontologie de RBC.
- Travailler en étroite collaboration avec le président ou la présidente du Conseil pour veiller à l'efficacité de la supervision effectuée par le Conseil en favorisant les discussions pertinentes et engagées au sein du Conseil de même qu'en s'assurant que les renseignements sont accessibles rapidement et efficacement et que les membres du Conseil prodiguent les meilleurs conseils possible au cours des réunions et tout au long de l'année, selon les besoins.

Approuvé le 3 décembre 2014